

## Sur la vraie complainte de Borthagaray. *Borthagaraien eresia egiazkoaz.*

Cette complainte basque ou chanson en vers évoquant un fait-divers amoureux a été longtemps connue dans la version publiée par Francisque-Michel avec traduction française dans son recueil *Le pays basque ...* (p. 401-403) publié à Paris en 1857 et par les souvenirs partiels qui en étaient restés chez quelques habitants d'Ossès, d'où était le protagoniste nommé par sa maison d'origine du quartier Gahardou. C'est à ce titre qu'elle a été présentée et commentée dans l'ouvrage collectif "*Urzaiz*" *La vallée d'Ossès en Basse-Navarre* (p. 265-273) publié aux éditions Izpegi en 2002. Le mot basque par lequel Francisque-Michel traduisait "complainte" était "*Hil kechua*" qui est selon Lhande "élégie" ou "complainte funèbre". On le traduit ici par *eresia* nom par lequel Oyhénart désignait le genre en 1665. Le titre assez impropre donné en 1923 dans *Gure Herria* (p. 189-190 signale P. Urkizu) et continué ensuite était *Apez beltza* "le prêtre noir", repris par P. Urkizu en réunissant diverses autres complaintes sous le titre *Balada zahar* (2005) ou "Vieilles balades", et auparavant par A. Zavala *Apez beltza* dans *Euskal erromantzak ...* (Auspoa 1998 p. 210-212) qui dispose la complainte en quintils répétant intégralement le dernier vers coupé en hémistiches. Les travaux de Patri Urkizu poursuivis et commentés dans la thèse de Javier Kaltzakorta (\*) qui cite aussi une copie de L. Dassance contenant des variantes nouvelles et d'autres versions ont permis de connaître la version la plus ancienne, presque deux fois plus longue que la dizaine de strophes connues depuis le temps de Francisque-Michel, et davantage en ajoutant les strophes nouvelles des diverses variantes. Elle avait été collectée par Chaho dans son chansonnier resté longtemps inédit (le livre de P. Urkizu *Agosti Chahoren kantutegia* 2006, écrit J. Kaltzakorta, ne comporte pas la complainte de Borthagaray), et déjà copiée dans le cahier intitulé "Chants populaires du Pays Basque" de 1840 aux manuscrits d'Archu le fabuliste souletin. Archu, cité par P. Urkizu qui reproduisait avec quelques modifications de graphie les deux versions (Chaho et Archu) et rappelé par J. Kaltzakorta, en résumait ainsi le sujet et donnait ensuite la version courte et bien différente pour les circonstances restée, écrivait-il, dans les mémoires:

"Borthagaray d'Ossès condamné à être pendu pour avoir tué le curé, amant de sa femme. Des personnes influentes s'intéressèrent à lui et obtinrent sa grâce, mais elle arriva au moment où il venait d'être pendu. trop tard. Cette complainte, composée par Borthagaray, avait trois cent soixante strophes, dont voici quelques fragments conservés dans les souvenirs populaires."

\* Javier Kaltzakorta. *Euskal baladak: azterketa eta edizio kritikoa*. Labayru fundazioa. Bilbao. Bizkaia kutxa fundazioa. 2017.

### 1. Le texte de la version Chaho-Archu avec traduction.

Présentée par J. Kaltzakorta comme la transcription par L. Dassance du texte de Chaho et l'une des meilleures ("*hoberenetakoa*") de l'original, elle est disposée en quatrains comme celle de Francisque-Michel, écrite en graphie souletine du temps, avec *-ou-* pour *-u-* basque et *-u-* prononcé comme en français et gascon béarnais écrit aujourd'hui *-ü-* en souletin. On s'est permis de simplifier le problème et de mettre *-u-* dans tous les cas comme on écrit en basque partout ailleurs, sans rien modifier au reste.

La "strophe", qui est malgré l'étymologie latine du mot (*versu* : vers) *bertsu* en basque comme le dit la chanson de Borthagaray, est en quatrains dans le manuscrit et dans le livre de Francisque-Michel. Mais on sait par l'air ou la mélodie de la fameuse "Chanson de Berterretche" rappelée indirectement à la deuxième strophe de la version courte (voir plus loin) mais absente de celle-ci, que cette strophe à trois rimes ou assonances est le "tercet inégal" ou *kopla zahar* (vieux couplet) déjà signalé comme une originalité de la métrique basque par Oyhénart (1665) qu'il l'aligne aussi en quatrains dans ses propres vers (1657, 1665) en précisant que le troisième vers "n'a point de rime". On choisit d'aligner ici les strophes en tercet inégal: deux vers courts normalement octosyllabes et le troisième deux fois plus long avec la césure excluant élisions et synalèphes marquée d'une barre oblique.

Chaque rime réelle dans le chant de Berterretche tombait sur un arrêt ou une note longue de la mélodie modale. La version en 10 strophes de 1923 reprise par P. Urkizu est disposée en quatrains irréguliers de deux vers courts et deux vers longs dans la 1ère strophe (voir 2. Compléments et

**variantes**), le deuxième vers long étant cependant la répétition intégrale en *bis* du précédent dans les 9 autres, comme dans les quintils d'A. Zavala. La mélodie de ce quatrain de 1923 très différente du chant souletin, et fort peu adaptée à une complainte de caractère dramatique supposée de 360 strophes, est tonale en fa majeur à 4 temps et de facture incontestablement récente et plus banale. Elle semble composée pour la publication, et est en trois sections mélodiques, chacune marquée par une blanche finale (note longue de deux temps), les deux premières sur la dominante, la dernière pour le troisième vers répété en *bis* du second (sauf au quatrain initial: voir plus loin) sur la tonique.

Malgré quelques irrégularités métriques signalées en notes intertextuelles et qu'on peut parfois rectifier aisément, on remet donc ici le texte, comme dans la publication de P. Urkizu pour 9 strophes à l'exception de la première, en forme de tercet inégal en ajoutant une barre oblique à la césure du troisième vers. Le compte des syllabes, comme dans beaucoup de vieilles chansons rapportées tardivement par la seule mémoire avant d'être fixées par l'écrit, peut beaucoup varier. L'introduction de "souletinismes" phonétiques ou lexicaux sous la plume de Chaho (ou d'Archu?) a pu ajouter quelques irrégularités formelles supplémentaires. Mais en principe comme l'indique l'air, rythme et mélodie, et comme on l'a dit plus haut les deux vers courts devaient être octosyllabes à l'origine et le sont restés dans certaines strophes, et le dernier de seize syllabes, à condition qu'élisions et synalèphes soient régulières hors de la césure du troisième vers, comme le préconisait Oyhénart, condition rarement remplie. Chaque strophe ici est suivie de sa traduction littérale et de quelques notes explicatives ou rectificatives.

1

*Jundane Juhane goizian* (\*)

*Bidarraico zubian*

*Pistolet bat cargatu nian, / ene kolera bandian.*

"La matin de la Saint Jean au pont de Bidarray je chargeai un pistolet dans ma grande colère."

(\*) L'aspirée de "*Juhane*" n'est pas normalement prononcée: "Juane" avec la semi-voyelle *w* est donc dissyllabe. et le vers octosyllabe. Le tréma ajouté à "Bidarray", qui doit être pour éviter la prononciation "à la française" (voir aussi strophes 12 et 13 etc.), peut impliquer aussi un dissyllabe anormal dans ce nom mais qui ferait l'octosyllabe juste. L'allocutif tutoyé masculin *nian* "je l'eus (à toi)" dit que le locuteur, Borthagaray, s'adresse à quelqu'un, peut-être à son fils directement interpellé à la fin.

2

*Bai eta descargatu* (\*)

*Ehun guizonen artian*

*Ehun guizonen artian eta / aphez beltzaren burian.* (\*\*)

"Et je le déchargeai aussi au milieu de cent hommes, au milieu de cent hommes et sur la tête de l'abbé noir".

(\*) Le premier vers sans rime indique une modification et le texte était très probablement "*Eta deskargatu nian*" faisant rime et en octosyllabe comme le suivant, avec le même auxiliaire allocutif tutoyé *nian* "je l'eus (à toi)".

(\*\*) On se permet de traduire *aphez*, qui est généralement pour "prêtre", par "abbé" de même étymologie latine "*abbas*". Le "curé" par adaptation du latin *rector* serait en basque local *erretor*.

3

*Jaun prebostaren zaldia*

*Laiü hatzetan xuria,*

*Laiü hatzetan xuria eta / gizon isukizalea.* (\*)

"Le cheval de monsieur le prévôt est blanc aux quatres pattes, blanc aux quatre pattes et l'homme mordeur."

(\*) Le second vers est heptasyllabe: il suffirait d'ajouter *da* "est" d'ailleurs attendu avant *xuria* pour faire l'octosyllabe. La dernier mot, avec un trait d'union que nous supprimons, est un souletinisme au lieu du bas-navarrais "*ausikitzailea*: le mordeur", la prononciation courante *-lia* comme *artian* pour *artean* à la strophe 2 ferait la rime.

4

*Harek pasa erazi dereit* (\*)

*Zazpi brasako lezia*

*Zazpi brasako lezia eta / guiza betheco hessia.* (\*\*)

"Lui m'a fait traverser le gouffre de sept brasses; le gouffre de sept brasses et la haie aussi large qu'un homme."

(\*) L'absence de rime laisse supposer que le vers a été déformé. Le verbe *derait* est de phonétique souletine, en bas-navarrais ce serait ou *deraut* ou plus simplement *daut* monosyllabe. Avec le participe déterminé *arazia*, d'aspect parfait tout à fait logique puisque le fait est bel et bien achevé, placé à la fin, la rime et le mètre seraient justes: "*Harek daut pasarazia*: c'est lui qui m'a fait passer ..." ou "*hark deraut* ...".

(\*\*) On peut se demander si le composé *guiža-bethoko* littéralement "d'homme plein" formule très inhabituelle n'est pas pour *gisa bereko* "de même taille".

## 5

*Aldibat nenguelaric* (\*)

*Sagardoy beguin bebera*

*Zazpi amore ikhusi nutian / dantzān ari zirela.*

"Une fois que je me tenais au bas d'un coin du verger je vis sept amours qui étaient en train de danser."

(\*) Le premier vers sans rime quoique octosyllabe a dû être modifié et sans doute aussi le verbe à la mode souletine "*nenguelaric*", puisque l'adlatif *bebera* "vers le bas" implique non le verbe *egon* "rester, demeurer" mais un verbe de mouvement *joan* qui ferait rime sans le suffixe *-rik* sémantiquement inutile: *aldi batez nindoala* ... "une fois que je m'en allais ...". La circonstance de temps se met aisément à l'instrumental *aldi batez* "une fois" comme *gauaz* "de nuit". Les synalèphes "*zazp(i) amor(e) ikusi* ..." sont possibles, le verbe bas-navarrais serait *nituen* et à la mode orale déjà bien installée après le XVIe siècle qui faisait la transition "*nituien* > *nitien*", ou bien à l'allocutif *nitian*.

## 6

*Batec erri, bestec kbeñu*, (\*)

*Joan nendila dantzara*

*Dantzā, dantzā ene mañtiac / nic orai ez tut aizina.*

"L'une rit, les autres font signe que j'aïlle à la danse; la danse, la danse, mes chéries, moi maintenant je n'en ai pas le temps."

(\*) Pour restituer la rime du premier octosyllabe il faut imaginer quelque chose comme "*Bat irriz, bertzek kbeinnua*" qui fait la rime. Les placages souletins sont évidents: *erri* pour *irri* "rire", palatalisation de *kbeñu*, verbe *nendila* pour *nindala*. La Basse-Navarre a conservé *bertze* jusqu'à la fin du XXe siècle, l'altération en *beste* est déjà en Soule au XVIIIe et très vite en Ostabarès.

## 7

*Borthirigarai, arrest'adi* (\*)

*Erregueren ordriari*

*Erregueren ordriari / eta jaun Prebost bizargorriari.* (\*\*)

"Borthirigarai arrête-toi à l'ordre du roi, à l'ordre du roi et pour monsieur le prévôt à la barbe rousse."

(\*) Le nom de la maison médiévale en forme pleine ancienne "*Borthirigarai*" encore documentée en 1632 était déjà altéré par réduction en "*Borthagarai*" au XVIIe siècle: il suffirait à faire l'octosyllabe juste (voir le commentaire qui suit le texte traduit).

(\*\*) Le datif "à l'ordre" n'est pas tout à fait régulier après le verbe "arrêter" et suppose une altération du texte. Le dernier hémistiche est trop long et sans doute altéré, la suppression des mots "*eta jaun*" peu utiles rétablirait les 16 syllabes.

## 8

*Jaun Prebosta arrestatzen nuc*

*Erregueren ordriari*

*Hire beborrac atzaman benai / emotzac eskerrac horri.* (\*)

"Seigneur prévôt tu m'arrêtes à l'ordre du roi, puisque ta jument m'a attrapé donne-lui tes remerciements."

(\*) Cette strophe est très altérée: pas de rime au 1er octosyllabe (élision *Prebost' arrestatzen*) mais qui aurait pu être le surnom *bizargorri* "Barberousse", ajout de la formule déjà répétée à la strophe précédente au datif "à l'ordre" repris uniquement pour faire rime *-ari* avec le dernier vers bien trop long, mots souletins: "*atzaman*" pour "*batzeman*", "*benai*" pour "*bain(a)n*" ou à l'allocutif "*bainaik*" "puisque'elle m'a". L'impératif bas-navarrais serait *emazkoke* "donne-les lui".

*Borthirigarai gaztia*  
*Amaren uda lilia*

*Amaren uda lilia / eta aitaren seme maitia. (\*)*

"Borthirigarai le jeune la fleur d'été de ta mère, la fleur d'été de ta mère et le fils chéri de ton père."

(\*) Cette strophe, qui est normalement du récitant et non dite par Borthagaray est l'une des plus régulières pour la métrique: deux octosyllabes et avec élisions possibles "lilia 't' aitaren" 16 syllabes au troisième vers.

*Ene emazte Maria*  
*Machela orraze luzia*

*En' ikbustera jiten delaric / Uztaritzen da erdia. (\*)*

"Marie ma femme à la joue de galbe long quand elle vient me voir, a enfanté à Ustaritz".

(\*) L'ordre des mots "Maria en(e) emaztia" avec élision normale ferait l'octosyllabe juste, et la synalèphe naturelle "machel(a) orraze" le suivant. Le dernier vers malgré l'élision écrite suppose une altération. Pour l'enfantement il est confirmé par le document cité plus loin de 1608 et la version Dassance-Larre.

*Nic etchen badit arreba bat (\*)*  
*Churiric eta trenderic*

*Hobekiago balizate / labe gorrian sarthuric. (\*\*)*

"Moi j'ai une sœur à la maison, blanche et tendre, qui serait mieux une fois fourrée au four rougi".

(\*) La rime manque au 1er vers, une simple inversion "Etxen arreba badut nik" suffit à la rétablir. Le mot *etxen* "à la maison" en inessif indéterminé aujourd'hui resté en souletin a dû être général à époque ancienne, comme l'est *ihizjin* "à la chasse".

(\*\*) On attendrait pour le verbe non l'assertif *ba-* mais le préfixe causatif *bai(t)-* pour *bailizate* "qui serait".

*Ene aita zer berri da (\*)*  
*Ortzaižeko aldetic*

*Ortzaižeco aldetic eta / gure etche tristetic.*

"Mon père quelle nouvelle du côté d'Ossès, du côté d'Ossès et de notre triste maison?"

(\*) La rime est facile à rétablir avec la formule très courante "*Aita badea berririk*: Père y a-t-il quelque nouvelle?" Au second vers le tréma *-aiž-* doit indiquer comme à la strophe 1 et à la suivante un dissyllabe inhabituel qui fait l'octosyllabe mais avec l'hiatus *-ko al-* pourtant.

*Ene semia berri charrac (\*)*  
*Ortzaižeko aldetic*

*Hire urkbatzeco cordac / Bayonan direla berriric.*

"Mon fils de mauvaises nouvelles du côté d'Ossès, que les cordes pour te pendre sont à Bayonne toutes neuves."

(\*) Le mot *semia* doit être dissyllabe comme à l'oral *semya*. La rime peut être aisément rétablie: "*Ezta ...*" ou à l'allocutif "*Eztuk berri xarrik baižik ...*: Il n'y a que de mauvaises nouvelles ...".

*Aita, zaide ichilic*  
*Ez othoi eguin nigarric*

*Bayonan ezta urkbatuco / zure beste semeric. (\*)*

"Père taisez-vous, par pitié ne pleurez pas, on ne pendra pas à Bayonne un autre de vos fils."

(\*) L'inversion "*Ezta Bayonan urkatuko ...*" très naturelle évite l'hiatus *-a u-*. Pour *beste* voir la strophe 6.

*Ene semia Erramuntto (\*)*  
*Dolu dereiat gachoa*

*Zeren entzun behardia (\*\*\*) / ait' urkbatiazen semia.*

"Petit Raymond mon fils je te plains pauvre de toi, car doit-il entendre dire "le fils d'un père pendu"?"

(\*) Une simple inversion rétablit la rime: "Erramuntto ene semia ..." et "neure" pour ene "mon" évite l'hiatus -o e-.

(\*\*) Le verbe interrogatif *behar dia*: "le doit-il" est manifestement faux même avec l'addition entre crochets de -ac à la publication. Le passage à la 3e personne surprend et on attendrait l'interrogation tutoyée "entzun behar duka: dois-tu entendre ?".

16

*Lehen, lehen errailiari*

*Ideki ezoc bizia* (\*)

*Bizia idok eta ez sofri / Holacorik erraitia.*

"Au tout premier qui le dit, ôte-lui la vie, ôte la vie et ne souffre pas qu'on te dise rien de tel."

(\*) La rime manque au 1er vers et "Ideki: ouvert" est un lapsus calami puisque c'est le radical verbal *idok* "ôter" qui est écrit ensuite. C'est aussi une erreur grammaticale puisque le second auxiliaire \**ezan* exige le radical verbal *idok* même en souletin. Dans la langue courante l'impératif complet serait en bas-navarrais "*idok ezakok ...*" qui fait l'octosyllabe complet.

17

*Borthiri garai Orzaiizeco* (\*)

*Borthiri Ezpeletaco*

*Hi Bordelen, ni Bayonan / zer bi gizonac galduco!*

"Borthirigaray d'Ossès, Borthiri d'Espelette, toi à Bordeaux moi à Bayonne, quels deux hommes seront perdus!"

(\*) La forme pleine du nom de maison détruit ici l'octosyllabe, sauf si le génitif anciennement régulier était sur *Orzaiiz* sans -e: *Orzaiizeko*. La documentation d'Ossès montre que la forme réduite "*Bortagarai*" qui est dans la version Archu (voir ci-dessous), écrite sans l'aspiration pourtant très courante, était déjà en usage au XVIIe siècle (*borthagaray* 1685).

## 2. Compléments et variantes.

### 2. 1. Les strophes supplémentaires d'Archu et de Francisque-Michel.

Voici d'abord la version en 9 strophes d'Archu qu'il aurait recueillie "dans les souvenirs populaires". Il a ajouté ou complété la ponctuation et des majuscules. Plusieurs strophes sont nouvelles mais n'entrent pas en contradiction avec la version précédente à laquelle elles pourraient donc s'ajouter, sans que le tout approche pourtant des 360 strophes que Borthagarai le jeune aurait composées, très probablement dans sa prison. L'ordre des strophes est modifié: la 17e précédente devient la 1ère ce qui n'est pas du tout illogique pour le sens. La neuvième strophe est celle du récitant et ne sera pas mise entre guillemets comme les précédentes censées rapporter les propos des personnages cités. Les quatrains d'Archu seront disposés aussi en tercets inégaux.

1

*"Borthagaray Orzaiizeco,*

*Borthagaray Ezpeltaco* (\*)

*Hi Bordelen, ni Bayonan / Ab! zer gizonac galduco."* (\*\*)

"Borthagaray d'Ossès, Borthagaray d'Espelette, toi à Bordeaux moi à Bayonne, quels hommes seront perdus!"

(\*) La répétition du nom est erronée, puisque la maison ancienne d'Espelette sans -garai est écrite *gortairi* en 1249, *bortha-* étant dans ces noms l'altération du médiéval *gorta-* (du latin *curte* "cour"), et a obligé le scripteur à raccourcir indûment le nom "*Ezpeleta*" pour faire l'octosyllabe.

(\*\*) Francisque-Michel écrit *Baionan* et l'exclamation est *Oi!*.

2

*"Halzac eztu ekbartzen ezkurric* (\*)

*Ez gaztemberac ezurric,*

*Ez nian uste bazela / Gincó Semetan ghezurric."* (\*\*)

"L'aulne ne produit pas de gland, ni le fromage mou de noyau; je ne pensais pas qu'il y avait du mensonge dans les fils de Dieu."

(\*) La conjugaison sans auxiliaire qui était d'usage en basque ancien *eztakhar* ferait l'octosyllabe juste, comme l'est le reste de la strophe (8 et 16 syllabes). Francisque-Michel met *ekhartan* et *gaztamberac* qui est le mot exact.

(\*\*) Cette strophe nouvelle qui réfère à la "Chanson de Berterretche" souletine du XVe siècle et donne ainsi l'air de la strophe aurait pu être ajoutée par les scripteurs souletins, en particulier Chaho "le philosophe" irreligieux, mais elle est en parfaite harmonie avec le "vrai" sujet du fait-divers résumé par Archu. La dénonciation du clergé, le "premier ordre" comme celle de la noblesse "le second" dans Berterretche, peut avoir mené à sa suppression dans d'autres versions par bienséance et conformisme. Le tutoiement allocutif familier de *nian* indique un dialogue (Francisque-Michel met "*eznien*" qui efface l'allocutif), sans doute du père au fils, comme aux strophes 7 et 8. La rime est riche et dégage clairement, comme dans plusieurs autres strophes, la forme du tercet inégal.

3

"*Chispa nuen kargatu*  
*Urkaraiço lephoan*

*Bai eta ere descargatu / Hortzta plaza erdian aphez beltcharen gainian.* (\*)

"Je chargeai mon fusil au col d'Urkarai et le déchargeai aussi à la place de Horza sur l'abbé noir".

(\*) Le premier vers est faux et manque de rime: il suffirait de déplacer normalement l'auxiliaire mis à l'allocutif comme à la strophe précédente "*Xispa kargatu nian*" qui reste heptasyllabe, et en mettant le participe parfait *kargatua* ("j'avais chargé") on a l'octosyllabe. Le nom du col devait être *Urkegarai* qui fait aussi l'octosyllabe au deuxième vers, sur *urku*- "bouleau" en forme ancienne de composition de *urki*. La version de Francisque-Michel porte *cargatu*, *Urcaraico*, *descargatu* et *belcha* avec fricative. Le nom de la place pour "Horza" quartier central du pays où est l'église St Julien est parfois écrit par erreur *Hozta*, et *Hortzta* d'Archu fait la bizarre combinaison des deux.

4

"*Aphez belcharen arreba*  
*Ala nescatcha adreta!*

*Ni galeraçico, bainan / etçaun pizturen anaia.* (\*)

"Sœur de l'abbé noir quelle jeune fille habile! Moi tu me feras perdre mais ton frère ne te renâtra pas."

(\*) La strophe est presque parfaitement juste: 8, 8 (avec toutefois l'hiatus *-a a-*) et 16 syllabes. La question se pose de savoir à quel titre cette adresse vindicative, absente de la version longue comme la strophe 2 et d'autres, va à la sœur du prêtre assassiné au lieu de dénoncer comme à la strophe 11 de la version longue la propre sœur de Borthagaray (voir l'analyse qui suit).

5

"*Ehun behi baditut*  
*Bere zezenareki*

*Nic guziac emanen ditut / bizia ukhaiteareki.* (\*)

"Moi j'ai cent vaches avec leur taureau, je les donnerai toutes pour avoir la vie."

(\*) La strophe est altérée. Les octosyllabes sont aisés à rétablir avec inversion et addition très naturelles: au 1er vers *Baditut niki ehun behi* qui fait l'assonance; et l'exclamation *oi!* assez courante (voir strophe 1) ou mieux *bai* "oui" affirmation de même au second. Le cas comitatif en *-ki* au lieu de *-kin* est toutefois exclusivement souletin.

6

"*Aita, zoaçi etcherat,* (\*)  
*Ene arropac harturic,*

*Ene haurrer emazkoçute, / bere neurrian jossiric.* (\*\*)

"Père allez à la maison après avoir pris mes habits, donnez-les à mes enfants une fois cousus à leur taille."

(\*) Ici encore la première rime manque: elle serait rétablie et sans hiatus avec "*zoaçi hemendik:* partez d'ici", probablement du tribunal ou de la prison où doit se dérouler ce dialogue entre père et fils.

(\*\*) Le datif pluriel *haurrer* "aux enfants" est commun au bas-navarrais et au souletin, mais l'impératif bas-navarrais serait "*emezte(e)zu:* donnez-les leur".

7

"- *Ez, ez, nuk ez joanen* (\*)  
*Hire arropac harturic*

*Nic Baionan utziñen diat / arropac baino minagoric.*"

"- Non, non je n'irai pas après avoir pris tes habits, je laisserai moi à Bayonne plus douloureux que des habits."

(\*) La virgule après le deuxième *ez* "non" devant verbe est absolument irrégulière, puisque traditionnellement la négation devant verbe s'y fixe en préfixe assertif, et se prononce dans ce cas avec effacement de la sifflante "*Ez, enuk ez joanen ...*", qui ne fait qu'un hexasyllabe sans rime. L'octosyllabe demanderait d'enlever un *ez* et d'ajouter la rime "*Enuk ez joanen hemendik*: non, non je ne partirai pas d'ici". Les tirets en tête du dialogue aux strophes 7 et 8 sont dans le texte imprimé.

8

"- *Ene seme Erremuntto aita ikusi gabia*  
*Aita ikusi gabia eta aita urkhatu semia*  
*Hargatic estuc adituco*  
*Aita oboinaren semia.*" (\*)

"- Mon fils petit Raymond qui n'as pas vu ton père, qui n'as pas vu ton père et fils d'un père pendu, tu n'entendras pas dire pour autant "le fils d'un père voleur."

(\*) La strophe est absolument irrégulière (comme le première de 1923: voir ci-dessous), par sa longueur d'abord, qui peut faire supposer la fusion de deux strophes différentes en une seule, par le contenu ensuite adressé au fils absent qui dit que le "petit Raymond" n'a pas vu et ne verra pas son père, qu'il est donc né, en 1608 d'après l'acte d'Ustaritz, pendant sa prison. Sans cette information qui évoque un tout autre et nouveau sujet et peut-être le thème d'une autre strophe oubliée mais qui ajoute au pathétique, on pourrait avoir aisément une strophe à peu près régulière avec le mot *semia* "le fils" répété à la rime, et le participe futur *entzunen* au lieu de *adituko*: "*Erramuntto* (Francisque-Michel a "*Erramuntto*") *ene semia / Ait(a) urkhatuaren semia / Eztuk hargatik entzunen Ait(a) oboinaren semia*: "Petit Raymond mon fils, fils d'un père pendu, tu n'entendras pas pour autant "fils d'un père voleur".

9

*Ourthiac zembat eguntu?* (\*)  
*Hemezortzitan hogboi baditu*  
*Borthagaray gazte horrec / hauc ditu compounditu.* (\*\*)

"Combien de jours a l'année? Elle en a dix-huit fois vingt: ce jeune Borthagaray a composé ceux-ci."

(\*) Francisque-Michel écrit "*urtheak*" en graphie basque et sépare "*egun tu*": c'est la forme contractée orale du verbe *ditu* "elle les a". On peut supposer que la même contraction était au deuxième vers "*Hemezortzitan hogoi 'tu*" qui fait l'octosyllabe. La version de 1923 reproduite par P. Urkizu (op. cit. p. 209) donne une version différente et plus cohérente du dernier vers: *Borthagaray gazteño horrek hainbertze pertsu eman 'tu*: "Ce petit jeune Borthagaray a donné autant de strophes". Il suffit d'ôter le suffixe diminutif *-ño* manifestement rajouté pour avoir les 16 syllabes attendues.

## 2. 2. Les strophes n° 1, 3, et 9 supplémentaires de 1923.

On ne répète pas le dernier vers comme dans les faux quintils d'A. Zavala (op. cit.) et on omet le *bis* qui le remplace dans la version de P. Urkizu (op. cit.), mais on garde la ponctuation d'A. Zavala plus sobre et peut-être plus conforme au manuscrit original, en réservant les majuscules comme précédemment au début de vers et aux noms propres.

1

"*Igande mezak erraitian* (\*)  
*Harrixuriko gainian*  
*Eskopeta kargatu nuen neuretzat zorigaitzian*  
*Bai eta ere deskargatu aphez beltxaren gainian.*" (\*\*)

"Pendant qu'on disait les messes dominicales, au haut de Harrixuri je chargeai mon escopette pour mon malheur, et la déchargeai aussi sur l'abbé noir."

(\*) La forme de prononciation attendue *erraitian* ferait la rime mais le vers resterait de 9 syllabes. La question est celle du pluriel: disait-on plusieurs messes en même temps (dans les 3 ou 4 églises du lieu) ou faut-il penser à un singulier altéré *igande mez(a) erraitian* dans l'église de Horza, la seule citée, qui fait l'octosyllabe juste avec la synalèphe ou l'élision banale, comme on dit couramment *mezemaile* pour "célébrant" (cf. de même *mezerdiko* en Biscaye et Guipuskoa selon Azkue)? Par ailleurs *begian* "à la crête" trisyllabe obligé excluant le *yod* éviterait, s'il y a lieu comme on verra à la note suivante, la répétition de *gainian* au dernier vers.

(\*\*) Le dernier vers supplémentaire fait penser, comme ci-dessus strophe 8, à la fusion en une de deux strophes distinctes, qu'on lit effectivement dans la version de Chaho vue plus haut: la première pour charger l'arme, qui change d'une version à l'autre: *pistolet* mot plutôt moderne, *eskopeta* historiquement daté, de même *xispa* pour "fusil" qui est dans le lexique D'Urte de 1715, et encore le plus banal *harma* (Dassance); et la seconde pour le tir. Dans la version Archu-Chaho le dernier mot *burian* "sur la tête" était bien meilleur que *gainian* "sur, au-dessus de" ici répété.

3

"*Aphez beltxaren arreba* (\*)

*Serora beginabarra!* (\*\*)

*Ni galarazjiren nun, bainan / ez zain pisturen anaia.* (\*\*\*)

"Sœur de l'abbé noir, religieuse aux yeux pers! moi tu me feras perdre mais ton frère ne te renaîtra pas."

(\*) A. Zavala met ici *beltza* "le noir" sans palatale qui était comme on verra le surnom normal depuis l'époque médiévale au moins.

(\*\*) On prononce couramment *ñabarr* "pers" pour les yeux avec palatalisation affective et tilde notés par A. Zavala mais absents de la copie de P. Urkizu.

(\*\*\*) Sans le *ni* "moi" initial qui n'est pas indispensable on obtient les 16 syllabes (8 + 8) du troisième vers, la virgule également inutile ayant pu être ajoutée par les copistes. Cette strophe introduit un nouveau personnage féminin, qui n'est ni la sœur de Borthagaray ni sa femme comme dans les versions d'Archu-Chaho et Dassance mais la sœur du prêtre noir et nonne, dans le même esprit vindicatif mais assez ambigu pour avoir pu laisser prise à la légende romanesque. On verra que la contradiction factuelle ainsi posée entre les 4 versions est bien difficile à lever.

9

*Antzarak doazi karrankaz* (\*)

*Donibaneke karrikan;*

*Borthegaray hori badoa / semearen minez marraskan.* (\*\*)

"Les oies s'en vont en cacardant dans la rue de Saint-Jean; ce Borthagaray s'en va se lamentant de douleur pour son fils."

(\*) Cette dernière strophe qui est du récit et non du dialogue introduit seule un décor urbain: les animaux "de basse-cour" circulaient dans les rues des villes anciennement. Le verbe *doazi* doit être dissyllabe (*dmazi*) comme à l'oral et comme l'est aussi, inversement, la forme canonique *doaz*, la rime étant obtenue avec la forme inessive *karrankan* plus naturelle que l'instrumental.

(\*\*) On attendrait *ere* "aussi" au lieu du démonstratif *hori* "ce" qui se répète assez souvent. En prononciation courante le génitif *semearen* "du fils" serait avec *yod* comme dans d'autres strophes *semyaren* trisyllabe et le vers juste. *Borthegaray* forme unique ici peut être un lapsus calami.

### 2. 3. Variantes et strophes supplémentaires d'Azkue et de L. Dassance.

Avant le temps de L. Dassance ancien maire d'Ustaritz et sa version en 8 strophes écrite en 1963-1964 J. Kaltzakorta cite les 4 strophes du même chant qu'Azkue avait recueillies à Hasparren et publiées. Deux des quatre sont inconnues par ailleurs: la première adressée par Borthagaray à sa mère exprime le regret du meurtre, la troisième montre le père apportant l'argent avec lequel il a peut-être (le texte n'est pas tout à fait clair) essayé de sauver son fils de la prison. On ne cite pas une autre strophe relevée par Azkue à Maya dans le Bastan qui déplore seulement que la victime soit "consacrée" dans un esprit plus conformiste.

1

"*Ama eldu naiz dolorez* (\*)

*Eskua bete odolez;*

*Apez gazte bat ilik eldu naiz! Oi! neure esku traidorez.* (\*\*)

"Mère j'arrive dans la douleur, la main pleine de sang, j'arrive après avoir tué un jeune abbé. Oh! de mes mains traîtresses."

(\*) Azkue selon ses préjugés linguistiques élimine les aspirées locales (*heldu*, *aphez*, *hilik*) pourtant utiles puisque *ama heldu* évite l'hiatus et fait l'octosyllabe du 1er vers, et il met *nai* "je suis" labourdin au lieu de *niz* bas-navarrais.



(\*\*) Le mot *gazte* "jeune" pour l'abbé n'est pas cité ailleurs: sans lui et avec l'élision normale *neur(e) esku* le dernier vers fait 16 syllabes. Mais l'image de la main "pleine de sang" après un coup de fusil laisse penser à une réfection.

3

*"Aita jin zaundan gaztelurat (\*)*

*Boneta diruz beterik:*

*To, semea, nik etzikeyat / dirutan hire bizirik."*

"Mon père me vint au château le béret rempli d'argent. Tiens, mon fils, moi je ne peux avoir ta vie pour de l'argent."

(\*) Le 1er vers a 9 syllabes, et il suffirait de l'auxiliaire *zen* sans datif (qui serait *zizatan* en bas-navarrais) pour faire l'octosyllabe, mais la rime est absente. Le mot *gaztelu* "château fort" peut nommer la citadelle de St-Jean-Pied-de-Port servant de prison, mais c'est en Soule seulement qu'il a aussi précisément le sens de "prison".

(\*\*) Le verbe potentiel allocutif et négatif *etzikeyat* inhabituel pourrait représenter une forme locale ou altérée de *eztikeat* "je ne peux (t) avoir" comme sans potentiel l'allocutif masculin *eztiat* pour *eztut* "je ne l'ai pas".

Seule une des variantes de la première version en quatrains des dossiers d'Azkue mais non publiée d'après J. Kaltzakorta évoque un massacre plus important que le meurtre de l'abbé. Elle est visiblement née de la strophe 2 de Chaho qui indique que le tir a eu lieu "parmi cent hommes", ce qu'un des intervenants postérieurs aux faits, et il y en a eu plusieurs, a voulu développer à sa manière (assonance vocalique seulement -a-). La voici telle quelle mais remise en tercet:

*Zortzi gizon hil nituyan,*

*Zazpi laborariak*

*Zorzi garrena apez beltza / bark bainerama galtzera.*

"Je tuai huit hommes, sept laboureurs, le huitième l'abbé noir car c'est lui qui va me perdre".

Comme elle est malgré la précision du chiffre fort peu vraisemblable, et d'ailleurs sans aucune trace ni dans la mémoire locale ni dans les autres variantes de la chanson, on ne la retient pas dans la somme des variantes qui est présentée en fin d'article, tout comme, pour d'autres raisons signalées, les deux premières des 4 strophes publiées par Azkue.

J. Kaltzakorta rapporte le courrier échangé de 1963 à 1964 par L. Dassance, alors maire d'Ustaritz et intéressé par la plainte qui nommait sa commune comme dans la version longue de Chaho et Archu, avec Martin Larre de Macaye. Celui-ci lui apportait la version du chant qu'il tenait de son grand-père maternel défunt et natif de Bidarray, qui jusqu'en 1800 était un quartier du pays d'Ossès, sous le titre "*Apez beltzaren kantuak*, Les chants de l'abbé noir" qui occultait comme en 1923 le personnage principal et auteur supposé des 360 strophes pour la plupart perdues, au profit de la victime à peine nommée dans la chanson. Le texte comporte 8 strophes dont 5 sont partiellement ou totalement différentes des autres versions.

Une note en basque à la fin dit "*leben, eta azken pertsua*: la première et la dernière strophe", ce qui doit signifier que c'est la même strophe qui commence et termine le chant (donc 7 strophes différentes au total): c'est celle qui dit le nombre de strophes "autant que l'année de jours" 360, avec visiblement une faute au dernier vers (*eman du* au lieu de *eman 'tu* pour *ditu*), en plus de "*jaun*: sieur ou seigneur" qu'on doit omettre pour faire les 16 syllabes et d'ailleurs assez impropre (voir ci-dessus la version de Francisque-Michel). Dassance y ajoute d'après le même Larre la strophe rappelant le chant de Berterretche (n° 2 de Francisque-Michel) disposée en distique, comme l'avait déjà fait Dechepare dans un de ses poèmes pour la même strophe, malgré la rime évidente du tercet:

*Haltzak ez dik bihotzik! Ez gaztanberak bezurrik*

*nik enian uste iten zutela aitoren semek gezurrik.*

En plus de la graphie parfaitement normalisée, de la ponctuation, et de la mise en distique, le texte comporte plusieurs particularités: 1° le tutoiement allocutif masculin *ez dik* "il n'a pas (à toi)", et *enian* "je n'avais pas (à toi)" ce dernier en forme normale courante déjà signalée ailleurs, alors que *ez dik* adopte la forme détachée au lieu de *eztik*; 2° le verbe anormalement contracté *iten* sans doute pour *egiten* "faisant"; 3° l'expression *aitoren semek* "les fils de bons pères" c'est-à-dire en basque "les nobles", prise textuellement à la chanson de Berterretche où elle se justifiait s'agissant du comte de Lerín, alors que la

version de Francisque-Michel avait *jinko semetan* "chez les fils de Dieu" évoquant le clergé, assez improprement d'ailleurs. Enfin la première section du dernier vers est assez loin des 8 syllabes attendues qui ne sont que dans le deuxième vers (seconde partie du premier ici). Cet ensemble de faits ajoute aux irrégularités présentes dans l'ensemble des versions et variantes.

Les 6 premières des 7 strophes de Dassance-Larre, ou des 8 avec la citation précédente, comportent des différences et nouveautés par rapport à toutes les autres versions.

1

*Harma kargatu nian* (\*)

*Uzta sorboaren gainean* (\*\*)

*Bai eta deskargatu / Hortza plazaren erdian.* (\*\*\*)

"Je chargeai l'arme sur le pré de juin et la déchargeai aussi au milieu de la place de Hortza."

(\*) Il manque une syllabe au 1er vers, le participe parfait *kargatua* la rétablirait ici aussi, de même au 3ème vers pour 16 syllabes, sans dommage pour le récit, et *harma* est localement le nom habituel et actuel du "fusil".

(\*\*) L'expression *uzta-soro* est inconnue. Le dictionnaire de Lhande donne seulement *uzta-piko* "figue-fleur, précoce ..." et *uzta-sagarr* "pomme de juin", ce qui pourrait se référer à la période de l'incident. Mais si c'était, comme dans d'autres versions aussi, un nom de lieu sans lien direct avec la période de l'incident pour un espace habituel de cette récolte précoce, le génitif normal serait *-sorhoko* et le vers octosyllabe.

(\*\*\*) C'est le seul texte qui nomme clairement la place centrale d'Ossès *Hortza* où se trouvait anciennement le "jeu de paume" remplacé depuis la fin du XIXe siècle par le fronton de pelote. Comme le lieu se dit normalement *Hortzako plaza* (il y avait une "place" dans chaque quartier) le vers passe à 16 syllabes.

2

*Urtxoa johan airian* (\*)

*Ibiztaria guardian*

*Nik tiroa ezurri dut / aphez beltxaren gainian.*

"La palombe passe dans l'air, le chasseur est à l'affût, moi j'ai placé mon tir sur l'abbé noir."

(\*) La strophe est parfaitement régulière de 8, 8 et 16 syllabes et introduit encore un décor assez familier cette fois campagnard et en harmonie avec le sujet: les noms de chasse sont déjà dans la toponymie médiévale du pays.

3

*Aphez beltxaren arreba*

*Neska begi ñabarra* (\*)

*Ni galarazi nun bainan / ez dun izanen ene anaia.* (\*\*)

"Sœur de l'abbé noir fille aux yeux pers tu m'as fait perdre mais tu n'auras (?) pas mon frère."

(\*) La syllabe manquante est apportée par le diminutif (voir plus haut) *neskato* ou *neskatxa*.

(\*\*) Le texte du troisième vers est altéré: au lieu de *etzaun phizturen anaia* "ton frère ne ressusciteras pas" de Francisque-Michel, la dernière section *ez dun izanen ene anaia* se comprend littéralement avec l'allocutif "il ne sera mon frère (à toi)" ce qui fait un non-sens dans le contexte.

4

*Uztaritzze herria* (\*)

*Ehiz izaitze herria*

*Hitarik jaki zautak / ene bi semen sortzea.* (\*\*)

"Pays d'Ustaritz tu n'es pas nouveau d'existence; de toi m'est venue la naissance de mes deux fils."

(\*) La strophe est entièrement nouvelle, et selon la coutume on dit avec génitif locatif *Uztaritzeko herria* ce qui fait l'octosyllabe.

(\*\*) Le verbe *jaki zautak* est irrégulier: le participe est ou bien *jalgi/jalki* "issu" ou bien l'ancien *jaugin* "venu" et l'auxiliaire bas-navarrais avec allocutif serait *zatak* de *izan* "être" (pour *zaitak*). La forme orale *sortzia* ferait la rime comme ailleurs. Les deux fils nés à Ustaritz ne sont pas jumeaux comme on verra, et la strophe 6 s'adresse seulement à l'un le "petit Raymond" déjà cité dans d'autres versions, sans doute le dernier et qui n'aura pas vu son père comme le dit la strophe 8 de Francisque-Michel.

5

*Ene andrea Maria*

*Ezkoa bezain horia*

*Uztaritzzen omen zauda / bi mutikotoz erdia. (\*)*

"Marie ma femme aussi jaune que la cire, il paraît que vous restez à Ustaritz enfantée de deux petits garçons."

(\*) La strophe est juste pour les syllabes et la rime.

6

*Ene seme Erramuntto*

*Uztaritzzen sorthua (\*)*

*Zer gizonak adituko duen / bir' aita duk urkhatua. (\*\*)*

"Mon fils petit Raymond né à Ustaritz, quel homme entendra dire "c'est ton père qui est pendu"!"

(\*) La rime manque au 1er vers et l'inversion *Erramuntto neure semia* comme à la strophe 15 de Chaho rétablirait du moins l'assonance; et le second est heptasyllabe (l'interpellation en tête de vers *bi* "toi" ferait l'octosyllabe). Le nom du fils interpellé *Erramuntto* reste une constante des 3 versions principales.

(\*\*) Le dernier vers est altéré, pour la longueur (18 syllabes malgré l'élosion notée), par l'exclamation "quel homme!" retenue d'une autre strophe (n° 17 et dernière de Chaho, n° 1 de Francisque-Michel) et inadaptée au nouveau-né même en perspective d'avenir, ou bien adressée à un autre fils plus âgé, puisque Borthagaray a au moins deux fils nés à Ustaritz, mais pas jumeaux d'après l'acte de 1608, pour se partager ses habits (strophe 6 de Francisque Michel).

### 3. Faits et personnages: éléments pour une enquête.

Les questions de poétique et de métrique ci-dessus signalées une fois mises de côté, un champ assez complexe s'offre au chercheur pour essayer de situer la réalité des faits qui ont inspiré ou provoqué, dans une société et à une époque où tout fait-divers en particulier touchant au pays, à la famille et à la maison, était prétexte à composition poétique chantée, la chanson ou "complainte" de Borthagaray. Cette enquête demande de chercher à préciser et définir successivement et dans la mesure du possible: les lieux, les temps et les objets d'abord, les personnages ensuite et l'événement enfin, ici le meurtre de l'abbé et ses conséquences. Restera à essayer d'établir, non les 360 strophes primitives, ce qui obligerait à une invention à peu près complète, mais du moins un ensemble additionnant tous les éléments principaux et distincts au moins partiellement des diverses versions, et sans exclure la répétition de vers ou de segments de vers qui a été manifestement un procédé de composition et surtout de chant délibérément utilisé par l'auteur de la chanson.

#### 3. 1. Les lieux.

Le lieu du drame constamment répété sous sa forme étymologique basque "Orzaize" ou "Ortzaize" selon la variante déjà ancienne de prononciation, et par évolution du nom en langue romane officielle à partir du XIIe siècle Ossès, est la "vallée" bas-navarraise selon l'ancien vocabulaire administratif (depuis le Xe siècle au moins, quoique *Orzeis* ait perduré jusqu'au XVIIIe siècle en français local: visite épiscopale de 1703), dont Bidarray, cité dans la seule version Chaho, était une section avant de faire commune à partir de 1800. Plusieurs autres noms de lieux situent les faits dans l'espace.

Borthagaray d'abord est le nom du personnage central à tous égards, qui n'est pas l'abbé contrairement à plusieurs titres, et de l'une de la centaine des maisons les plus anciennes connues depuis l'époque médiévale, forme contractée de l'ancien "Bortairigaray" (1370 *bortayri garay*) connu encore au temps de la chanson et plus tard au moment de certaines copies, au quartier de Gahardou.

Les lieux du chargement de l'arme, le "fusil" (plutôt que le "pistolet" de Chaho) que nomment sans équivoque les trois mots *xispa*, *eskopeta* et *harma* varient: 1° en 1840 (Chaho) *Bidarraiko zubia* le pont ancien de Bidarray sur la Nive qui n'existe sous l'apparence qu'on lui connaît que depuis le XVIIe siècle (taxe pour en payer la construction prélevée maison par maison en 1690); 2° "le haut de *Harrixuri*" ou "pierre blanche" de 1923, nom que rappelle peut-être dans la région de Satali sur le Larla côté Bidarray *Harribiribila* "la pierre ronde" où fut posée une pierre gravée d'une croix au bornage de 1632 (*Urzaiz...* op. cit. p. 95); 3° le "col d'Urcuray" réduction très probable d'un ancien "*Urkugarai*" qui est "hauteur des boulaux" et qu'on ne connaît plus aujourd'hui localement, mais le bouleau abonde encore sur ces versants descendant vers la gorge de la Nive sans route pour Bayonne à cette époque; 4° le lieu-dit

"*Uztasoro*" ou "pré de juin" indiquant la saison de coupe comme on l'a vu et parfaitement inconnu aujourd'hui, comme la plupart des noms donnés à chaque pièce de terre qui dorment cependant partout dans la documentation notariale. A part ce dernier nom inconnu, les trois autres ont une réelle cohérence et indiquent l'arrivée du tireur, venant probablement d'Ustaritz par l'ancienne route via Cambo, Itxassou (aujourd'hui départementale 349) et Bidarray comme le fit en 1767 Malesherbes ancien Directeur de la Librairie en visite aux forges d'Etxauz à Baigorri (*Urzaiz...*, p. 61), et non par le lointain "chemin public" et carrossable qui venait alors de Hélette et Irissarry à Ossès, nommé *Orzaiz-bidea*.

Le lieu du tir est la place de Horza, nom parfois confondu par des copistes avec celui paronymique de Hosta dans l'Ostabarès/Oztibarra qui en tire son nom, plus familier aux copistes souletins (Archu et Chaho): c'est là que peut être réunie, au centre principal du pays, la centaine d'hommes, chiffre global et imprécis, que cite la strophe 2 de la version de Chaho, ce que confirmeront aussi la période possible de l'incident, et la circonstance retenue par la mémoire populaire. Une lapidation du tireur poursuivi par les assitants aurait eu lieu selon des souvenirs locaux assez vagues, mais sans aucune allusion dans les textes, dans les collines peu distantes de là dans la région des maisons anciennes Murgi et Mendikoaga.

Le "pommeraie" (*sagardi*) ou verger des strophes 5 et 6 où le tireur angoissé voit ou imagine les "sept amours dansant" doit être un épisode de sa fuite avant d'être rattrapé par la jument du prévôt, les autres éléments de cette course étant le gouffre de "sept brasses" et la haie d'autant (voir ci-dessus) qu'il a dû traverser auparavant (str. 4) à ses risques et périls, peut-être du côté du mont Baigoura tout proche du quartier de Gahardou. Le lieu de l'arrestation n'est pas évoqué mais ce doit être dans les limites du pays d'Ossès fort étendu entre Labourd, Irissarry et Cize.

Ustaritz est le lieu où vit le couple comme l'indique l'acte de baptême de 1608 cité plus loin et où a accouché la femme de Borthagaray, fait sur lequel coïncident deux versions bien différentes par l'origine et la période de collecte, en 1840 et 1964. Visiblement "Arnaud Borthagaray" n'a pas hérité de la maison de son nom et s'est installé ailleurs avec sa famille, c'est sa sœur évoquée plus loin qui y est restée et en a peut-être hérité. En tout cas ce retour au pays pour se venger n'a rien à voir avec le voyage pour retrouver la bien-aimée enfermée au couvent de la légende postérieurement inventée, peut-être pour occulter en quelque sorte le drame réel.

Ezpelette encore en Labourd est cité par pure coïncidence d'une condamnation contemporaine des deux hommes nommés par leurs maisons quasi homonymes, se tutoyant comme s'ils se connaissaient: la documentation ancienne d'Espelette en donnerait peut-être la raison précise, indépendamment du fait que des relations entre des maisons d'Espelette et d'Ossès sont connues par ailleurs depuis le XVIIe siècle au moins.

Saint-Jean-Pied-de-Port avec ses oies dans les rues est le lieu du château fort *gaztelua* où est emprisonné le tireur bas-navarrais et où se fait le dialogue entre Borthagaray et son père venu pour essayer de le libérer. Mais celui du procès de condamnation n'est pas précisé, il se peut que ce soit le même.

Bayonne et Bordeaux enfin sont les villes où seront exécutés les condamnés: la nature des circuits administratifs de la justice sous l'Ancien Régime explique sans doute la raison de ce fait. On ignore pour quel acte Borthiri d'Espelette avait été condamné et où, peut-être au tribunal d'Ustaritz pour le bailliage du Labourd, l'appel, la décision finale et l'exécution relevant traditionnellement de Bordeaux. Il en allait autrement pour la Basse-Navarre, puisqu'en 1608 avant la réunion des couronnes par Louis XIII et jusqu'en 1789 les deux Etats au moins théoriquement distincts, France et Navarre, procédaient différemment: à la période médiévale Saint-Jean-Pied-de-Port fondé après la fin du XIIe siècle était le lieu des procès et des exécutions publiques (acte de concorde de 1250), mais le "For de Bayonne" qui avait été attribué à la ville à sa fondation par le roi de Navarre voulait que l'appel aux jugements se fit à Bayonne, et l'exécution aussi du moins d'après le chant et au XVIIe siècle.

### 3.2. Les temps.

La temporalité du fait est définie par divers éléments présents dans les 3 versions principales. On a les faits essentiels assez précis dans la version Chaho la plus longue et détaillée: nommer le roi au

nom duquel se font les arrestations et se rend la justice mais aussi la grâce du condamné selon le résumé d'Archu, et le prévôt ou officier de justice chargé de l'arrestation selon la chanson, ce qui suffit à situer l'événement sous l'Ancien Régime. Tout dépend d'abord de la date de l'incident, et celle-ci est nécessairement contemporaine à peu d'années près de la naissance de "petit Raymond" (*Erramuntto* dans la chanson) le fils de Borthagaray et de sa femme "Maria" à Ustaritz. Or la recherche en généalogie de Jean-Max Fawzi étudiant à l'UCLA (Californie) a permis de découvrir au registre des baptêmes d'Ustaritz (Archives départementales) le 20 janvier 1608 l'acte suivant:

*Ramon de bortherigaray fils de Arnaud de bortherigaray et Marie de Elçaurgarate a esté baptisé le 20. Jann. ses p. et m. Ramon dibarrla et Jeanette de Saubat.*

Le jour est donné dans la même version Chaho: *Jondonejuane goizean* en écriture actuelle: "le matin de la St Jean" donc en principe le 24 juin; celle de 1923 ajoute *igande meçak erraitean* formule maladroite mais de sens clair (voir ci-dessus) et en excluant le pluriel: "pendant la messe dominicale", ce qui indique une année où le 24 juin tombe un dimanche. L'acte exclut un frère jumeau de Raymond, et le deuxième fils cité dans la chanson doit être, s'il a vraisemblablement existé, d'une autre année sans doute antérieure. Selon au moins une version (Archu strophe 8) le petit Raymond "n'a pas vu son père", autrement dit en 1608 celui-ci doit être déjà en prison, ce qui renvoie le meurtre à une année antérieure tout en expliquant le *omen* "paraît-il" du condamné y apprenant la naissance. Il faut donc chercher le "dimanche 24 juin" dans les années immédiatement antérieures: c'est précisément le cas en 1607, l'année précédant la naissance de "*Ramon de bortherigaray*", et aucune des années précédentes jusqu'en 1603.

La mémoire des gens disait ou à la "Fête-Dieu" où il y a procession à l'extérieur de l'église, qu'évoque indirectement la même version Chaho *ehun gizonen artian* "au milieu de cent hommes", ou encore à l'Octave de la même fête. Parce que le 24 juin fête de la "Saint Jean d'été" (celle "d'hiver" fête de Jean l'évangéliste était le 24 décembre au solstice approximatif d'hiver veille de Noël) est l'ultime jour où peut tomber la Fête-Dieu, il faut attendre l'année 1666 pour qu'elle ait eu lieu le 24 juin. Mais jusqu'au Concordat de Bonaparte en 1801 elle se fêtait le jeudi et non le dimanche. Bref pour "la Fête-Dieu" comme pour d'autres éléments du récit la "mémoire populaire" a été infidèle. Y avait-il procession pour la Saint Jean d'été? On n'en sait rien mais ce n'est pas exclu, et si le tir avait eu lieu dans l'église de Horza le fait aurait été probablement retenu, il faut donc penser que l'événement s'est déroulé à la sortie de l'église sur la place, procession ou pas.

Les strophes 5 et 6 de la version Chaho sont les seules à évoquer le temps passé entre le tir et l'arrestation, la fuite (voir ci-dessus) et peut-être le trajet vers la prison en compagnie du prévôt "Barberousse" avec sa jument aux pattes blanches venu l'arrêter chez lui, et le rattraper dans sa fuite. Borthagaray passe au bas d'un verger à pommes, culture alors abondante dans le pays puisque chaque maison de quelque importance en était dotée tout comme des vignes, et y voit ou plutôt c'est le poète qui les imagine, les "sept amours" riant et dansant et l'invitant à danser. Il faut avouer que cette scène très picturale "à l'antique" et son chiffre universellement mythique de "sept" surprennent sous la plume d'un poète ou improvisateur campagnard encore jeune (*gazte* est répété) quoique déjà marié. On doit ou bien lui attribuer quelque culture et connaissance que nous dirions "classiques", ou bien penser qu'une plume extérieure est venue embellir la plainte: on pense inévitablement à Chaho lui-même, mais peut-être gratuitement et sans raison.

Cette période qui a suivi l'incident avant l'exécution finale a pu être assez longue: arrestation après une fuite et grâce à la jument du prévôt (strophe 8), emprisonnement et procès qui ont laissé le temps de composer les 360 strophes, autant (à peu près) que de jours dans l'année. C'est la période où les "personnes influentes" selon le résumé d'Archu seraient intervenues en faveur de Borthagaray et auraient obtenu sa grâce, qui ne peut être venue que du roi en personne, même si ce fut trop tard et peut-être à dessein.

Le bref temps de l'arrestation est montré directement dans les paroles du tireur au prévôt, interpellé en tutoiement comme s'il le connaissait et avec son surnom *bizargorri* "barberousse" (il y a une maison de ce nom au quartier Iriberry d'Ossès: 1811 *Bizargorry d'Iriberry*). Et la période inconnue de la prison au château de St-Jean-Pied-de-Port, dont on ne sait la durée ni celle du procès, n'est évoquée que par les oies dans la rue et les dialogues qui s'y font entre père et fils (strophes 12, 13 et 14 de Chaho, 6 et

7 de Francisque-Michel) avec l'allusion à la tentative pour soudoyer les gardiens ou peut-être les juges (strophes 3 et 4 d'Azkué).

Du procès lui-même il ne reste peut-être que la strophe 5 d'Archu et Francisque-Michel où Borthagaray, ou son père venu pour essayer de le faire libérer, argue de sa richesse et par là de son honorabilité sociale, pour avoir vie sauve en échange de ses "cent vaches avec leur taureau": *ebun behi baditut bere zezzenareki*. On ne sait à peu près rien du cheptel bovin des maisons anciennement, mais le chiffre paraît plus symboliquement gonflé que réel. On sait par les comptes annuels de Pampelune que la cabane royale "Erretelia" qui se trouvait dans les montagnes d'Ahaïce à Ossès avait 66 têtes de bovins au début du XIVe siècle. Mais pour le début du XVIIe c'est invérifiable, et vu l'espace du terroir des maisons anciennes de Gahardou, landes communes en pâture libre comprises, le chiffre est assez peu vraisemblable, et de même s'il s'agissait des possessions de Borthagaray à Ustaritz. Mais on a noté que cet argument irait mieux avec les tentatives paternelles pour sauver Borthagaray, bien que le texte attribue ces propos de richesse à Borthagary lui-même. Il reste encore, pour donner à la chanson un fondement historique plus solide, à documenter des faits essentiels: le procès lui-même et l'acte de condamnation, et encore celui de l'exécution et de l'édit de grâce évoqué par Archu.

### 3.3. Les personnages.

L'abbé assassiné, surnommé "le noir" *aphez beltza*, expression parfois donnée très indûment comme titre à la plainte, pour des raisons évidentes de notoriété autant que de morale et d'autorité religieuse, doit, si l'acte de baptême d'Ustaritz de 1608 intéresse bien notre Borthagaray ce qui d'après les noms des parents et de l'enfant semble hautement probable, être l'un des curés ou vicaires d'Ossès du début du XVIIe siècle. Le surnom *beltza* "le noir" anciennement écrit *belça*, sans trace de la palatalisation hypocoristique *beltxa* ("beltcha") de quelques versions modernes, disant la couleur du teint, ou des cheveux ou de yeux, est l'un des plus anciennement documentés en basque. En pays d'Ossès la liste fournie des personnes pour le monnayage de 1350-1353 nomme ainsi *g(arci)a uelça* "Garcie le noir". Puis le surnom passe comme très souvent en nom de maison du fondateur ou de l'habitant, et par là en nom patrimonial de famille: ainsi à Saint-Jean-Pied-de-Port pour la répartition de la taille de 1664 au quartier du "Burgo mayor" se trouve la maison *Belçarena* "celle du Noir", taxée au plus fort de 6 livres, signalant une demeure de notable probablement marchand. Le nom de famille "Belza" sera aussi à Ossès au XVIIIe siècle (Saint-Jean Belza 1725-1805) venu d'Oticoren à Baïgorry où cependant la liste très complète de 1679 (*La vallée de Baïgorry ...*, Izpegi 2002 p. 133-261) ne comporte pas de maison de ce nom. Les archives ecclésiastiques de l'évêché bayonnais, série G du catalogue établi par P. Raymond, fourniront peut-être, au prix d'une recherche difficile dans les nominations épiscopales du clergé séculier aux années immédiatement antérieures à 1607 et à partir de 1590 environ, d'identifier, le "prêtre" ou "abbé", curé ou vicaire à la paroisse St Julien d'Ossès nommé ou surnommé "Belza". Après Jacques de Maury (1579-1595) l'épiscopat bayonnais est tenu par Bertrand d'Etchaz de 1598 à 1621.

Le prévôt à la "barbe rousse", description ou surnom, reste anonyme (sauf s'il s'agissait par hasard du nom de maison cité plus haut), et on ne peut savoir si le tutoiement par lequel Borthagaray l'interpelle est une preuve de connaissance et familiarité ou d'usage ou signe de rancune. Il faut rappeler toutefois que le responsable de l'ordre public dans la vallée depuis le moyen âge portait le titre de "mérin", personnage choisi par le roi à l'époque médiévale, et probablement par la jurade ensuite avec l'accord sans doute de l'autorité régionale, un maître de maison du lieu et connu de tous, nommé après les jurés dans la réforme de 1632: "*Bernard Daguerre merin*" (*Urziqz...* op. cit. p. 81). Au XVIIIe siècle le mérin est toujours cité, mais on peut supposer, sans en être sûr encore, que "mérin" et "prevôt" étaient distincts. Le titre était depuis longtemps familier dans la région puisqu'une maison de Saint-Jean-le-Vieux en Cize se nommait *prevosteguy* en 1350. Mais la nouvelle version du for navarrais de 1611 *Los Fors et Costumas deu Royaume de Navarre Deca-Ports* rédigé en gascon béarnais ne cite ni le nom ni la fonction de "prevôt".

Borthagaray le tireur condamné et auteur de sa chanson est cité avec toute sa famille. Selon la coutume encore vivante et anciennement générale avant le temps des noms patronymiques devenus au XVIIIe siècle noms officiels d'état civil, il porte le nom de sa maison natale d'Ossès. C'est peut-être pour

le distinguer de son père avec lequel il dialogue, différemment, dans la version Chaho (str. 12, 13 et 14), de Francisque-Michel (str. 6 et 7), et d'Azkue (str. 3 et 4), qu'il est dit *gazte* "jeune". Dans les versions partielles d'Azkue il est *jaun gazte* "sieur jaune" et *Bortehiruren seme* "fils de B.", avec une erreur sur le nom recueilli à Hasparren, puisque c'est la maison "du bas" (*gortayri iuson* dans la version gasconne de 1366) de l'ancienne place de Gahardou (aujourd'hui croisement des D. 918 et D. 8) qui se dit "Borthairua" et a fait les noms d'état civil issus d'Ossès comme "Bortheyre".

La mère était seulement nommée à la strophe 9 de Chaho: *amaren uda lilia* "la fleur d'été de sa mère" expression rare pouvant signifier qu'elle a eu son fils à l'âge mûr, après trente ans, et c'est à elle que le tireur vient avouer et dénoncer sa faute dans les deux strophes recueillies à Maya dans le Bastan navarrais, dont on peut raisonnablement suspecter l'authenticité par effet de convenance sociale. Selon l'acte de 1608 le héros de la chanson se nomme "Arnaud", et installé à Ustaritz on ne sait pour quelle activité, il n'est pas l'héritier de la maison donc probablement un cadet, ce qui donnerait au mot *gazte* "jeune" un sens nouveau et en accord avec l'âge supposé de la mère (*uda lilia*) à sa naissance.

Dans la version Chaho, Borthagaray évoque une sœur anonyme (str. 11) qu'il décrit "blanche et tendre" *chourirc eta tendrerik* (la transcription de P. Urkizu diffère un peu: *txuritzu eta tendrerik*) mais pour autant pas forcément plus jeune que lui. C'est pour la vouer tout de suite aux gémonies, et plus exactement au feu: "qui serait mieux fourrée au four rougi". A cette allusion, qui suppose au moins un forte inimitié entre frère et sœur quelle qu'en soit la raison inconnue et quelque conflit domestique, peut-être parce qu'elle est l'aînée et l'héritière de la maison, fait écho dans la version d'Archu et Francisque-Michel (str. 4) une adresse tutoyée (*etzauun pixturen anaia*) à la sœur du curé, religieuse de surcroît *serora*. Là la description n'est plus physique mais morale: *adreta* "adroite" au sens "habile" qui laisse supposer quelque relation complexe mais indéfinissable entre la famille du tireur et celle de l'abbé.

Il est impossible d'imaginer, la familiarité et la connaissance réciproque mises à part tout à fait banales entre gens du même pays, la nature de la relation entre l'auteur de la complainte et cette sœur de l'abbé, sauf qu'elle a contribué directement à faire condamner le tireur: *galeraziaren nun* "tu me feras perdre". Difficile d'admettre à partir de là une quelconque idylle amoureuse entre eux. Si on la supposait néanmoins, comme dans la légende retenue ou reconstruite par la mémoire collective (voir *Urzaiz* ... art. cit.), on obtiendrait, avec le résumé de l'histoire par Archu, un étrange circuit quoique banal par ailleurs: Borthagaray amoureux de la sœur de l'abbé, lequel en retour séduit sa femme ... On peut même se demander si la mémoire locale qui a rapporté ces vers d'un passé déjà lointain n'aurait pas pris une sœur pour une autre sans que cela éclaire tant soit peu le problème.

Le trio féminin, s'il y a bien trio (et quatuor avec la mère évoquée à la str. 9 de Chaho et dans le fragment relevé à Maya), se complète par "Marie" la femme de Borthagaray: *Ene emazte Maria* (str. 10 de Chaho), *Ene andrea Maria* (str. 5 de Dassance-Larre). On sait maintenant par l'acte de baptême d'Ustaritz en 1608 qu'elle se nomme *Marie de Elçaurgarate*: le rédacteur de l'acte a ainsi "labourdinisé", comme en 1505 à Saint-Pée *Elsospea* pour l'habituel "Inzaurzpea", le nom original probablement déjà déformé dans l'usage local, en 1366 *Ylçaurgarat* ("haut de noyer") actuellement "Inxoortea", l'une des maisons franches de laboureur anciennes du lieu, homonyme de l'infançonne d'Iholdy (1412 *inçaurrgarat*). C'est la maison immédiatement voisine de Borthagarai, la route départementale entre les deux, et depuis assez longtemps de la même famille. C'est certainement d'Ustaritz qu'elle vient rendre visite à son mari emprisonné à Saint-Jean-Pied de-Port comme Bas-Navarrais (str. 10 de Chaho). La strophe 5 de Larre-Dassance la place au même lieu, mais comme si Borthagaray avait su de la rumeur publique (*omen* "paraît-il") au moins la naissance d'un deuxième fils et donc l'accouchement à Ustaritz des "deux petits garçons": *bi muttikotoz erdia*. Les dates précédemment données semblent dire que le dernier né est le "petit Raymond" auquel s'adresse son père. Ce qui n'est pas romanesque c'est la description réaliste et satirique que le mari esquisse de sa femme, différente dans les deux textes mais sans incohérence: 1° *maxel(a) orraze luzia* "à la joue de galbe long" qui n'est pas de formulation banale chez Chaho et selon le texte "quand elle vient me voir", signe visible peut-être de la fausse relation maritale (en langage vulgaire "elle fait la gueule" pour son mari); 2° *ezkoa bezein horia* "aussi jaune que la cire" chez Larre-Dassance, pas très belle de visage en tout cas selon les goûts esthétiques du mari, en mauvaise santé ou fatiguée peut-être.

La troisième génération des Borthagaray est évoquée dans les trois versions principales (Chaho, Francisque-Michel, Dassance) par le prénom diminutif *Erramuntto* "petit Raymond" auquel s'adresse son père condamné. Ici l'affaire se complique, puisque Borthagaray nomme ses enfants au pluriel *eta haurrer emazkeiztu* (avec verbe rectifié: voir ci-dessus str. 6 de Francisque-Michel): "et donnez-les à mes enfants". ils doivent être les mêmes que les deux *bi muttikotoz erdia* (str. 8 de Dassance-Larre) nés à Ustaritz. Le prénom est selon l'usage celui du parrain cité dans l'acte en français de 1608 (\*), mais, comme celui du filleul nouveau-né, en forme plutôt espagnole et par là bas-navarraise que française, puisqu'à Ustaritz on est dans le royaume de France, mais à Ossès encore de Navarre: *Ramon d'Ibarla*. Un parrain étant en général un proche parent, oncle ou grand-père, ce prénom lui-même informe un peu sur l'onomastique familiale. Jusqu'à une époque récente il était en effet très courant et presque général que les mêmes prénoms, peu nombreux et peu variés à époque ancienne, se succèdent dans une même famille et maison. La distinction se faisait en général par les diminutifs suffixés et morphologiques, en basque *-to* ou *ko*, ou phonétiques, et ici les deux additionnés et même trois en tout (*-tt-*, *-ko-*, *-to*) dans *muttikoto* (Larre-Dassance) sur la base *mutil* "garçon", avec palatalisation hypocoristique *-tt-* justement aussi dans *Erramuntto*, répétés dans toutes les versions, donc certains. Or il faut rappeler que dans le bornage de la forêt royale d'Ossès en 1632, parmi les nouveaux habitants issus des vieux quartiers d'Ossès et déjà installés depuis peu (Bidarray est encore inhabité à la fin du XVIe siècle, sauf la petite commanderie établie par Roncevaux vers la fin du XIIe siècle), on trouve précisément: *Raimon bortherigaray* à Oralarrape (*Urzaiz* op. cit. p. 111): il n'est pas exclu que ce soit justement le "petit Raymond" de la chanson, ou un proche parent de même prénom, venu fonder sa maison à Bidarray au moment où les cadets des anciennes maisons d'Ossès colonisent le pays, et y créent les premières maisons, parmi lesquelles se trouvera justement, compte tenu que le prénom était assez répandu et le nom de maison aussi, la dénommée "Erramundegia".

(\*) A Ustaritz en France les actes officiels notariés ou comme ici ecclésiastiques sont en français imposés par la fameuse Ordonnance de Villers-Cotterêts de François 1er en 1539; mais à Ossès en "Navarre (basse)" les actes notariés sont encore en espagnol au début du XVIIe siècle, et les registres d'église en latin jusqu'aux années 1650.

#### 4. Essai de restitution partielle.

En régularisant autant que possible le texte et sa métrique selon ce qui a été exposé et proposé dans la première partie, et en reproduisant ainsi toutes les strophes de contenu différent c'est-à-dire sans répétition des variantes de détail pour un même sujet, et dans l'ordre le plus simple et clair des épisodes (arrivée, tir, fuite et arrestation, prison et procès, le tout entrecoupé et additionné de descriptions et dialogues au style direct), la restitution qui suit sera forcément "partielle", bien loin encore des 360 strophes composées par Borthagaray et indiquées par l'un des collecteurs, sans doute le tout premier suivi par d'autres. Pour commencer le récit "in medias res", comme on dit au théâtre, il a été choisi de mettre cette strophe à la fin, quoique sa place en tête du chant, comme il est dit dans la version Larre-Dassance, se justifie aussi pleinement. On met en 1ère strophe en revanche la citation de la Chanson de Berterretche (str. 2 d'Archu et de Francisque-Michel) comme elle pouvait être dans la chanson, non seulement parce qu'elle donne le mètre et renvoie à l'air connu mais qu'elle introduit aussi le sujet par la dénonciation du mensonge clérical, et seulement un point final à chaque strophe avec tirets et guillemets aux dialogues.

1

Halzak eztakhar ezkurrik  
Ez gaztanberak hezurrik  
Enian uzte bazela / Jinko semetan gezurrik.

2

Jondone Juane goizian  
Urkugaraiko lephoan  
Xizpa bat kargatu nian / ene kolera handian.

3

Eta deskargatu nian



Ehun gizonen artian  
 Ehun gizonen artian /aphez beltzaren burian.  
 4

Urtxoia doa airian  
 Ihiztaria guardian  
 Tiroa nik ezarri dut /aphez beltzaren gainian.  
 5

Aphez beltzaren arreba  
 Ala neskatxa adreta  
 Galaraziko nun bainan /etzaun pizturen anaia.  
 6

Jaun prebostaren zaldia  
 Lau hatzetan da zuria  
 Lau hatzetan zuria 'ta /gizon(a) ausikitzalia.  
 7

Hark deraut pasarazia  
 Zazpi brasako lezia  
 Zazpi brasako lezia 'ta /giza-betheko hesia.  
 8

Aldi batez nindoala  
 Sagardoi hegin behera  
 Zazpi amor(e) ikusi nituen /dantzan ari zirela.  
 9

Bat irriz bertzek keinua  
 Joan nindadila dantzara  
 "Dantza, dantza ene maitiak /nik orai eztut aizina."  
 10

"- Borthagarai, arrest' adi  
 Erregeren ordriari  
 Erregeren ordriari / 'ta Prebost Bizargorriri.  
 11

- Jaun Prebost(a) arrestatzen nuk  
 Erregeren ordriari  
 Hire behorak hatzeman /nik esker emakok horri."  
 12

Borthirigarai gaztia  
 Amaren uda lilia  
 Amaren uda lilia / 't' aitaren seme maitia.  
 13

Etxen arreba badut nik  
 Xuririk eta tendrerik  
 Hobekiago lizate /labe gorrian sarturik.  
 14

En(e) emaztea Maria  
 Maxel(a) orraze luzia  
 En' ikhustera jiten delarik /Uztaritzen da erdia.  
 15

"Ene andrea Maria  
 Ezkoa bezain horia  
 Uztaritzen omen zaude /bi mutikottoz erdia.  
 16

Uztaritzeko herria  
Ehiz izaitez berria  
Hitarik jaugina zaitak /ene bi semen sortzia."

17

Baditut nik ehun behi  
Oi bere zezenareki  
Guziak eman nezazke /bizia ukhaiteareki.

18

Aita jin zen gaztelura  
Diruz beterik boneta.  
"- To semea diruz nik /eztikeat hire bizia.

19

- Aita badea berririk  
Ortzaizeko aldetik  
Ortzaizeko aldetik /eta gur(e) etxe trixtetik?

20

- Eztuk berri txarrik baizik  
Ortzaizeko aldetik  
Hir(e) urkhatzeko kordak /Baionan direla berririk.

21

- Aita zaude bad(a) ixilik  
Ez othoi egin nigarrik  
Ezta Baionan urkhatuko /zure bertze semerik.

22

Zoaz etxera hemendik  
Ene arropak harturik  
Eta haurrer emeztezu /bere neurrian josirik.

23

- Eruk ez joanen hemendik  
Hire arropak harturik  
Baionan utziren diat /arropak baino minagorik."

24

Antzarak doaz karrankan  
Donibaneko karrikan  
Borthagaray hori badoa /semiaren minez marraskan.

25

"Erramuntto nere semia  
Dolu derauat gaixoa  
Zeren entzun behar baituk /ait(a) urkhatuaren semia.

26

Lehen-lehen errailiari  
Bizia behar idoki  
Bizia idoki eta /horrelakorik ez sofri.

27

Erramuntto ene semia  
Aitarik ikusi gabia  
Eztuk adituco hargatik /ait(a) ohoinaren semia."

28

Borthagarai Orzaizeko  
Borthiri Ezpeletako  
Hi Bordelen ni Baionan /zer bi gizonak galduko."

(…)

29

Urtheak zenbat egun 'tu?

Hemezortzitan hogoi 'tu

Borthagarai gazte horrek /hainbertze bertsu eman 'tu.

**Traduction.****La chanson de Borthagaray.**

1. L'aulne ne produit pas de gland ni le fromage mou de noyau: je ne pensais pas qu'il y avait du mensonge parmi les fils de Dieu.
2. Le matin de la Saint Jean au col d'Urkugaray je chargeai un fusil dans ma grande colère.
3. Et je (te) le déchargeai, au milieu de cent hommes et sur la tête de l'abbé noir.
4. Le pigeon va dans l'air, le chasseur est aux aguets, moi je plaçai le tir sur l'abbé noir.
5. Sœur de l'abbé noir, fille habile, tu me feras perdre mais ton frère ne te renaîtra pas.
6. Le cheval de monsieur le prévôt est blanc aux quatre pattes, et lui est un homme qui mord.
7. C'est lui qui m'a fait passer un gouffre de cent brasses et une haie de la taille d'un homme.
8. Une fois que je m'en allais au bas de l'angle d'un verger je vis sept amours qui dansaient.
9. L'une de rire, les autres de me faire signe que j'aïlle à la danse: "La danse, la danse, mes chéries, moi maintenant je n'en ai pas le temps."
10. "- Bothagaray arrête-toi pour l'ordre du roi, pour l'ordre du roi et pour le prévôt à la barbe rousse.
11. "- Sieur prévôt tu m'arrêtes, ta jument m'a rattrapé, donne-lui ton remerciement à elle."
12. Borhirigaray le jeune, la fleur d'été de ta mère et le fils aimé de ton père.
13. Moi j'ai une sœur à la maison, blanche et tendre, qui serait mieux fourrée dans le four rougi.
14. Ma femme Marie à la joue de galbe long quand elle vient me voir, elle est à Ustaritz où elle a enfanté.
15. "Marie mon épouse aussi jaune que la cire il paraît que vous vivez à Ustaritz, enfantée de deux petis garçons."
16. Pays d'Ustaritz tu n'es pas nouveau d'existence, c'est de toi que m'est venue la naissance de mes deux fils.
17. Moi j'ai cent vaches oh! avec leur taureau, je pourrais les donner tous pour avoir la vie.
18. Mon père vint au château fort le béret rempli d'argent: "Tiens mon fils, moi je ne peux avoir ta vie."
19. "- Père y a-t-il quelque nouvelle du côté d'Ossès et de notre triste maison?"
20. - Il n'y a que de mauvaises nouvelles du côté d'Ossès, que les cordes neuves pour te pendre sont à Bayonne.
21. - Père taisez-vous donc par pitié ne pleurez pas, on ne pendra pas à Bayonne un autre de vos fils.
22. Partez d'ici à la maison, prenez mes habits, donnez-les à mes enfants une fois cousus à leur taille.
23. - Non je ne partirai pas d'ici après avoir pris tes habits, je laisserai à Bayonne plus douloureux que des habits."
24. Les oies s'en vont en cacardant dans la rue de Saint-Jean, ce Borthagaray s'en va en geignant de douleur pour son fils.
25. "Petit Raymond mon fils je te plains pauvre de toi, car tu dois entendre dire "le fils d'un père pendu".
26. Au tout premier qui le dit il faut lui ôter la vie, lui ôter la vie et ne pas souffrir de dire rien de tel.
27. Petit Raymond mon fils qui n'as pas vu ton père, tu n'entendras pas dire pour autant "le fils d'un père voleur.

28. Borthagaray d'Ossès, Borthiri d'Espelette, toi à Bordeaux, moi à Bayonne, quels deux hommes seront perdus!"

(...)

29. Combien de jours a l'année? Elle en a dix-huit fois vingt. Ce jeune Borthagaray a composé autant de strophes.

**FIN**

Jean-Baptiste Orpustan. 2023.